Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 18 décembre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation2 p. (3r, 4v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 18 décembre 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43004

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction18 décembre 1863
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCantagrel, François (1810-1887)
Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43004?context=pdf

Description

RésuméSur le recrutement de représentants de commerce officiant pour Godin. Il est question du remplacement de Poirier par monsieur Sainturet d'Angoulême, qui souhaite avoir une rémunération fixe. Godin informe Cantagrel des conditions faites aux derniers voyageurs de commerce qu'il a engagés à la commission : 3 % sur les placements jusqu'à 500 F et 1 % sur le surplus. Godin précise que les voyageurs en titre ont en plus des frais de voyage mais ne jouissent pas d'une rémunération fixe. Godin annonce à Cantagrel qu'il a demandé à J. Loeb, voyageur du dépôt de la Maison de Sougland, et à Marius Imbert à Enghien-les-Bains, d'aller le voir. Il souhaiterait que Cantagrel vienne à Guise avec plusieurs voyageurs pour qu'il leur fasse un cours de fumisterie, de poêlerie, de « cuisinier », de chauffage, et de placement de ses produits. Godin demande à Cantagrel d'aller voir monsieur Marie rue du Faubourg-Saint-Denis pour lui demander le prix d'impression d'albums.

Mots-clés

Distribution des produits, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Imprimerie
Personnes citées

- Forges et fonderies de Sougland
- Imbert, Marius
- Loeb, J. [monsieur]
- Mauroy [monsieur]
- Poirier [monsieur]
- Sainturet [monsieur]

Lieux cités

- Angoulême (Charente)
- Enghien-les-Bains (Val-d'Oise)
- Le Havre (Seine-Maritime)

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 22/11/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43004?context=pdf

Cuise le 18 7bre 1863

A Monsieur Cantagrel

Aujourd'hui mon cher Ami il s'agit de voyageurs qui sans doute vont aller vous voir s'ils ne vous ont déjà vu

je vous ai entretenu de M Sainturet d'Angoulême qui m'a proposé de prendre la partie des voyages de M Poirier je vous en remets ci inclus l'itinéraire. j'avais prié Monsieur de m'indiquer des references il ne l'a pas fait autrement que dans sa première lettre. il me parrait désirer du repos car il se plaint des voyages a la Commission et me propose de lui accorder un fixe d'appointements tout en lui laissant la faculté de representer deux autres maisons, vous pourriez en consequence lui demander quelles conditions il espere

celles que j'ai faites ~~comme~~ aux derniers voyageurs qui sont entrés au service de mon usine sont celles-ci

il leur est accordé 3 % sur tous leurs placements jusqu'à concurrence d'une somme de f 500 tant que les placements sont au dessous de cette somme quand il dépasse 500 francs ils ont un pourcent 1 % sur le surplus. c'est ainsi que sont rémunérés mes voyageurs a la commission mes voyageurs en titre ont en outre de ces conditions des frais de voyage mais je n'accorde a aucun deux d'appointements fixes

je reçois aussi aujourd'hui des offres de service de M. J. Loïk qui se dit voyageur du dépôt de la maison de Sanglard tenu par M. Mauroy. sa lettre est explicite et prévient en sa faveur reste donc a le voir et a se renseigner sur son passé il me dit aussi avoir tenu un dépôt au havre: a quel titre et pour qui ce sont là des questions que je vous prie de lui poser, je lui réponds d'aller vous voir

M. Imbert Marius est aussi rentré il mérit d'Enghien les Bains. je l'engage aussi a vous rendre une visite cela pourrait avoir peut être le coté utile de vous engager a venir plusieurs ensemble a Guise faire un cours de fumisterie, de poëlerie, de cuisinier de chauffage, et de placement de mes articles en même temps on aviserait aux moyens d'entrer en campagne l'année prochaine je n'aurais ainsi qu'une leçon a faire pour tous et elle serait sans doute plus profitable l'on arrêterait aussi ce qui est nécessaire en albums tarifs &c. a propos d'albums je vous prie de revoir Marie rue du faub. St Denis ou je suis allé avec vous pour voir a quelle condition il me ferait l'impression de deux a 3 mille albums comme ceux qu'il m'a faits et en combien de temps il s'engagerait a me les livrer

il faudrait avoir le prix du papier grand raisin le prix du tirage des deux côtés de la feuille noire et teinte ce qui fait quatre tirage chaque feuille compris tout reports de dessins et d'écriture

je ferais faire la retirée a Guise il ne s'agit donc que du papier et de l'impression compris tous les reports

Votre dévoué
Godin